

Apprenants en santé à l'école

Guide du programme



Bureau du médecin hygiéniste en chef,
ministère de la Santé

2015

Ministère de la Santé

Apprenants en santé à l'école - Guide du programme

Publié par :

Ministère de la Santé
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 5100
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1
Canada

Imprimé au Nouveau-Brunswick

www.gnb.ca

Édition bilingue imprimée :	ISBN 978-1-4605-0815-2
En ligne, en anglais seulement publication :	ISBN 978-1-4605-0816-9
En ligne, en français seulement la publication :	ISBN 978-1-4605-0817-6

10239-06-2015

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 - Utilisation prévue du guide.....	1
1.2 - Aperçu du programme	1
1.3 - Responsabilités des partenaires en santé	2
1.4 - Mesures législatives	2
1.5 - Exigences relatives à l'exercice professionnel.....	2
2. Politiques du Programme	3
Politique 2.1 - Approche globale de la santé en milieu scolaire.....	3
Politique 2.2 - Approche axée sur la santé de la population	4
Politique 2.3 - Population visée par le programme.....	5
Politique 2.4 - Comité de santé.....	5
Politique 2.5 - Compétences exigées des praticiens en santé publique assignés au PASE	6
3. Surveillance du Programme	7
4. Annexes	8
4.1 - Rapport annuel.....	8
4.2 - Fonctions des praticiens en santé publique assignés au PASE.....	11
4.3 - Questions et réponses sur les rôles et les responsabilités des praticiens en santé publique du PASE	14
5. Références	16

1. Introduction

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) met en évidence le rôle fondamental que jouent les écoles dans la promotion de la santé en affirmant qu'un « programme efficace de santé en milieu scolaire peut être l'un des investissements les plus rentables qu'une nation peut consentir pour améliorer à la fois l'éducation et la santé de sa population »¹ (traduction libre).

Lancé en 2000, le programme Apprenants en santé à l'école (PASE) du Nouveau-Brunswick encourage la mise sur pied d'activités coordonnées de promotion de la santé et de prévention des maladies et des blessures dans divers cadres (en classe, dans les écoles, dans les districts scolaires, à la maison et dans les collectivités). Ce programme repose sur l'approche globale de la santé en milieu scolaire selon lequel la santé et l'éducation sont interdépendantes : les étudiants en santé apprennent mieux et les personnes instruites sont en meilleure santé.

Le PASE est livré par le personnel de la Santé publique (infirmières et diététistes) des régies régionales de la santé, en partenariat avec les districts scolaires par l'intermédiaire des comités de santé, lesquels sont composés d'éducateurs, de parents, d'étudiants, de membres de groupes communautaires et de partenaires. Les initiatives et les activités du PASE sont adaptées à la réalité des communautés scolaires en fonction des besoins, des priorités et des ressources de chaque région.

Remarque : Le terme « communauté scolaire » désigne la multitude de personnes, de groupes, d'organismes, d'entreprises et d'institutions qui se consacrent au bien-être des étudiants et à la vitalité de l'école. Il recouvre les directeurs d'école, les enseignants, le personnel scolaire, les étudiants, leur famille et une grande diversité d'« intervenants ».

1.1 - Utilisation prévue du guide

Le guide du programme Apprenants en santé à l'école contient des instructions à l'intention des praticiens en santé publique qui œuvrent au sein du programme et il définit les exigences des politiques du programme. Le présent document remplace le guide du PASE de 2005.

1.2 - Aperçu du programme

Le programme Apprenants en santé à l'école a pour mandat d'améliorer, de maintenir et de favoriser les résultats à long terme sur le plan de la santé de l'étudiant, de son mieux-être et de sa réussite scolaire.

Les objectifs du programme s'appuient sur les quatre piliers de l'approche globale de la santé en milieu scolaire. Ainsi, les communautés scolaires se doivent :

- de créer des environnements sains, sécuritaires et propices à l'apprentissage;
- d'acquérir les connaissances, les compétences et l'expérience qui leur permettront de prendre des mesures pour améliorer la santé et le bien-être des étudiants;
- d'établir des partenariats et de faire appel à des services dans le but de promouvoir la santé et le mieux-être à l'école;
- de mettre en place des pratiques et des politiques de promotion de la santé et du mieux-être.

Le PASE comporte un large éventail d'activités et de services à mettre en place dans les écoles et les collectivités environnantes afin d'aider les étudiants à améliorer leur état de santé et leur rendement scolaire, à réaliser leur plein potentiel et à établir des relations fructueuses et satisfaisantes dans leur vie présente et future.

Ce programme ne vise **pas** à fournir des services ou des soins directs, mais plutôt à mettre en valeur une approche intégrée de la promotion de la santé afin d'offrir aux étudiants de nombreuses occasions d'observer, d'assimiler et d'adopter des attitudes et des pratiques positives en matière de santé qui auront des retombées concrètes sur leur santé, leur apprentissage et l'acquisition de saines habitudes qu'ils conserveront leur vie durant.

¹ Organisation mondiale de la Santé, School and youth health (en ligne), http://www.who.int/school_youth_health/en/.

1.3 - Responsabilités des partenaires en santé

Le succès de ce programme dépend des partenariats et de la collaboration entre les secteurs de la santé, de l'éducation et bien d'autres secteurs. Pour que le programme soit efficace, il importe que les bureaux des praticiens en santé publique qui collaborent au PASE soient situés dans les districts scolaires ou les centres éducatifs et que les praticiens participent couramment à l'élaboration des politiques, des programmes, des services et des activités des administrations, et ce, afin de trouver des moyens d'inscrire les objectifs du programme au rang des priorités du district scolaire.

De façon générale, les responsabilités des partenaires en santé qui collaborent au PASE du Nouveau-Brunswick sont les suivantes.

- Le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC), qui relève du ministère de la Santé, est responsable de la planification, du financement, de la surveillance et de l'évaluation du PASE.
- Les régies régionales de la santé – Santé publique sont responsables :
 - › de veiller à ce que le programme soit livré conformément aux politiques et aux normes;
 - › d'établir et de maintenir des partenariats avec les districts scolaires concernés et de collaborer avec eux;
 - › d'assurer le maintien des connaissances et compétences des praticiens en santé publique assignés au PASE;
 - › de s'assurer qu'il y a des mécanismes en place pour recueillir des données à l'appui des résultats.

1.4 - Mesures législatives

Le programme Apprenants en santé à l'école est financé par l'État et exécuté par le personnel des régies régionales de la santé, dont les actions seront guidées par les mesures législatives applicables, notamment :

- la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels en matière de santé* (2009);
- la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* (2009);
- la *Loi sur le consentement des mineurs aux traitements médicaux* (1976);
- la *Loi sur les régies régionales de la santé* (2011) et le *Règlement 2002-136*;
- la *Loi sur la santé publique et le Règlement sur certaines maladies et le protocole de signalement 2009-136*;
- la *Loi sur les services à la famille* (1981);
- le *Code criminel du Canada*, particulièrement en ce qui concerne la capacité des jeunes à consentir à une activité sexuelle. Le Service public d'éducation et d'information du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) assure l'interprétation du Code criminel sur cette question;
- les autres lois et règlements pertinents qui touchent à l'éducation.

1.5 - Exigences relatives à l'exercice professionnel

La pratique des professionnels de la santé publique assignés au programme Apprenants en santé à l'école sera guidée par les lois, les normes d'exercice de la profession et les lignes directrices pertinentes de leur organisme de réglementation respectif ou de leur association professionnelle ainsi que par les normes, les politiques et les procédures de leur employeur et le district scolaire.

Dans le cadre du PASE, les professionnels de la santé publique doivent maîtriser ou tâcher de maîtriser les Compétences essentielles en santé publique au Canada qui s'appliquent à leur domaine d'expertise.

2. Politiques du programme Apprenants en santé à l'école

Remarque : Pour les besoins des politiques ci-après, le terme « praticiens en santé publique » désigne les infirmières et les diététistes en santé publique.

Politique 2.1 - Approche globale de la santé en milieu scolaire

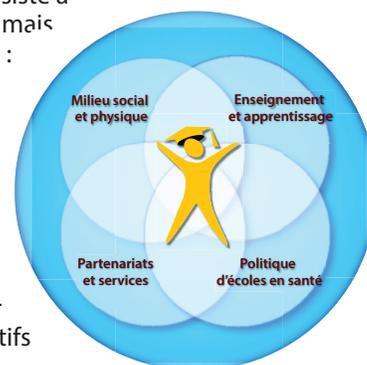
Objectif

Cette politique vise à fournir un cadre de référence qui doit être utilisé par les régies régionales de la santé et les districts scolaires dans le développement et la mise en œuvre des plans d'action pour le programme Apprenants en santé à l'école.

Préambule

L'approche globale de la santé en milieu scolaire est un cadre de référence reconnu internationalement qui aide les étudiants à améliorer leurs résultats scolaires, tout en abordant la question de la santé en milieu scolaire d'une manière planifiée, intégrée et holistique. L'approche globale de la santé en milieu scolaire repose sur le principe qu'on peut améliorer la santé des étudiants de façon plus substantielle en adoptant une démarche cohérente et organisée qu'en posant des gestes isolés dans une seule classe. Cette approche consiste à mettre en œuvre, dans le milieu scolaire, des mesures liées à quatre piliers distincts mais interdépendants qui jetteront les fondements de la santé globale en milieu scolaire :

- Milieu social et physique;
- Enseignement et apprentissage;
- Partenariats et services;
- Politique d'écoles en santé.



Lorsque les mesures adoptées dans ces quatre secteurs d'intervention sont harmonisées, les étudiants bénéficient d'un soutien leur permettant de réaliser leur plein potentiel en tant qu'apprenants et en tant que membres de la société productifs et en santé².

Dans le contexte du PASE, l'approche globale de la santé en milieu scolaire sert de cadre pour la planification des mesures prioritaires à prendre. L'approche globale de la santé en milieu scolaire se reflète dans les objectifs, les plans d'action des comités de santé et les résultats du programme.

L'accomplissement de progrès concrets et durables par rapport à la santé globale de la communauté scolaire dépend d'une vision commune, du partage des responsabilités et de l'harmonisation des mesures adoptées par les secteurs de la santé, de l'éducation et d'autres secteurs.

Le Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé (CCES), créé en 2005 par les sous-ministres et les ministres de la Santé fédéraux, provinciaux et territoriaux, soutient les initiatives globales de la santé en milieu scolaire à l'échelle nationale. Par son pouvoir d'influence et ses interventions axées sur le développement du savoir et le renforcement des capacités, le CCES agit comme catalyseur de coopération, d'échange d'information et de promotion des pratiques exemplaires. À ce titre, le CCES est une ressource importante pour le PASE.

Énoncé de politique

Les activités ou les initiatives entreprises dans le cadre du PASE doivent être fondées sur l'approche globale de la santé en milieu scolaire, qui repose lui-même sur quatre piliers distincts mais interdépendants : milieu social et physique, enseignement et apprentissage, partenariats et services et politique d'écoles en santé.

² Consortium conjoint pancanadien pour les écoles en santé, <http://www.jcsh-cces.ca/>.

Politique 2.2 - Approche axée sur la santé de la population

Objectif

Cette politique vise à fixer des normes à l'égard de l'approche que les régions régionales de la santé et les districts scolaires doivent privilégier dans le cadre du programme Apprenants en santé à l'école.

Préambule

Les interventions axées sur la santé de la population visent l'amélioration de l'état de santé d'une population. Les mesures en matière de santé sont orientées vers toute une population ou sous-population plutôt que vers des individus. Le fait de concentrer les efforts sur la santé des populations nécessite ainsi la réduction des inégalités constatées dans l'état de santé de différents groupes démographiques. L'Agence de la santé publique du Canada a recensé les éléments clés d'une approche axée sur la santé de la population³. Ces éléments, décrits ci-dessous, s'appliquent particulièrement bien au PASE.

- **Examiner les déterminants de la santé**
Toute approche axée sur la santé de la population reconnaît l'interaction complexe entre les divers déterminants de la santé et en tient compte lorsque des stratégies d'amélioration de la santé sont mises sur pied dans la communauté scolaire.
- **Mettre l'accent sur la santé de la population**
Une approche axée sur la santé de la population ne vise pas à induire un changement dans le comportement des étudiants, mais plutôt à promouvoir la santé dans les communautés scolaires.
- **Investir en amont**
Une approche axée sur la santé de la population oriente l'investissement des ressources vers les mesures les plus susceptibles d'améliorer la santé de la communauté scolaire.
- **Fonder les décisions sur des données probantes**
Une approche axée sur la santé de la population s'appuie sur des données probantes qui éclaireront la prise de décisions. Elle emploie une variété de sources pour évaluer la santé de la population scolaire, cerner les priorités et élaborer des stratégies visant à améliorer la santé de la communauté scolaire. Les données utilisées proviennent, par exemple, d'études techniques, de sondages ou de la connaissance que la collectivité a de ses propres forces, de ses ressources et de ses besoins.
- **Miser sur des stratégies multiples**
Une approche axée sur la santé de la population intègre différentes stratégies à divers cadres afin d'améliorer la santé de la communauté scolaire.
- **Favoriser la collaboration entre les différents secteurs et niveaux**
Une approche axée sur la santé de la population reconnaît que l'amélioration de la santé de la communauté scolaire est une responsabilité partagée entre les secteurs de la santé, de l'éducation et d'autres secteurs.
- **Prévoir des mécanismes encourageant la participation du public**
L'approche axée sur la santé de la population offre aux étudiants, aux enseignants et aux parents des occasions concrètes de participer à l'élaboration de stratégies d'amélioration de la santé.
- **Assumer la responsabilité des résultats liés à la santé**
L'approche axée sur la santé de la population met l'accent sur les résultats liés à la santé plutôt que sur les moyens, les méthodes et les produits.

Énoncé de politique

La planification des initiatives et des activités du PASE doit être guidée par une approche axée sur la santé de la population.

³ Agence de la santé publique du Canada, La santé de la population, <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/approach-approche/appr-fra.php>.

Politique 2.3 - Population visée par le programme

Objectif

Cette politique vise à fixer les normes que les régies régionales de la santé et les districts scolaires doivent adopter en ce qui a trait à la population visée par le programme Apprenants en santé à l'école.

Préambule

Le PASE est fondé sur l'approche globale de la santé en milieu scolaire qui met l'accent sur une démarche holistique et qui, par conséquent, s'applique à toutes les niveaux scolaires – de la maternelle à la douzième année (quoiqu'il ne soit pas exclu que le programme étende ses ramifications dans la population de la prématernelle).

Le processus d'évaluation de la communauté scolaire est inextricablement lié à l'approche globale de la santé en milieu scolaire et il aide les praticiens en santé publique et les comités de santé des districts scolaires à mettre en place des initiatives adaptées à leurs priorités respectives. Les initiatives de promotion de la santé doivent être conçues en fonction de la réalité du district ou de la communauté scolaire, c'est-à-dire en fonction de ses acquis et de ses ressources, et elles doivent permettre de remédier aux lacunes ou de répondre aux besoins recensés pendant l'évaluation de la communauté scolaire. Par conséquent, il arrive que les initiatives de promotion de la santé et la ou les populations ciblées diffèrent au sein d'un même district et d'un district à l'autre.

Énoncé de politique

Les régies régionales de la santé, de concert avec les comités de santé des districts scolaires, doivent cibler des groupes spécifiques de la population en fonction des besoins identifiés, des priorités et des ressources disponibles.

Politique 2.4 - Comité de santé

Objectif

Cette politique vise à fixer les normes que les régies régionales de la santé et les districts scolaires doivent adopter en ce qui a trait aux efforts conjoints d'élaboration, de planification et d'exécution des initiatives de promotion de la santé.

Préambule

Les comités de santé dans les districts scolaires (c.-à-d. le comité consultatif du district scolaire sur la santé, le comité de santé du district scolaire, de la communauté école, du centre éducatif, etc.) fournissent la structure, le soutien et le contexte au programme Apprenants en santé à l'école pour l'évaluation des besoins, l'identification des priorités en promotion de la santé, l'élaboration des plans d'action, la coordination et l'exécution des activités ainsi que la surveillance des progrès accomplis dans la promotion de la santé au sein des communautés scolaires.

Afin de favoriser la participation active et la prise de décisions collaborative, les comités de santé sont composés de membres provenant de divers milieux: communauté scolaire (directeurs généraux, directeurs d'école, éducateurs, parents, étudiants, etc.), services régionaux de santé publique (infirmières et diététistes), collectivité (organismes communautaires, regroupements municipaux, entreprises, programmes gouvernementaux, etc.). Les rôles des membres de ces comités sont définis par le mandat du comité.

Énoncé de politique

En partenariat avec le personnel du district scolaire, les praticiens en santé publique doivent former un comité de santé dans chaque district ou communauté école.

Normes

En partenariat avec le personnel du district scolaire, les praticiens en santé publique doivent définir un mandat conforme à l'approche globale de la santé en milieu scolaire pour le comité de santé du district ou de la communauté scolaire.

Un plan d'action doit être élaboré et doit comprendre des actions fondées sur des données probantes et des indicateurs de réussite.

Politique 2.5 - Compétences exigées des praticiens en santé publique assignés au PASE

Objectif

Cette politique vise à fixer les normes que les régions régionales de la santé doivent adopter en ce qui a trait aux compétences exigées des praticiens en santé publique qui sont assignés au programme Apprenants en santé à l'école.

Préambule

Le PASE est un programme complexe. Afin de faciliter la mise en œuvre d'une approche globale de la santé en milieu scolaire et de la santé de la population, les praticiens en santé publique doivent maîtriser certaines compétences, qui coïncident avec les *Compétences essentielles en santé publique au Canada, version 1.0*⁴.

Pour être aptes à exécuter le PASE, les praticiens doivent s'y connaître et détenir un savoir-faire dans les domaines suivants :

- évaluation et analyse de l'information;
- planification, mise en œuvre et évaluation de programmes;
- facilitation de partenariats et de la collaboration;
- échanges et communications efficaces avec une variété de personnes, de groupes et de communautés.

Énoncé de politique

Les praticiens en santé publique de la région régionale de la santé qui sont assignés au PASE doivent démontrer les compétences et les connaissances requises pour diriger et intégrer l'approche globale de la santé en milieu scolaire et de la santé de la population afin d'améliorer la santé des enfants et des adolescents et de réduire les inégalités dans milieu scolaire.

Normes

Les régions régionales de la santé doivent affecter des infirmières en santé publique compétentes à chaque district ou communauté école et elles seront appuyées par des diététistes en santé publique.

Les régions régionales de la santé mettront en place un mécanisme d'examen et d'évaluation périodique des compétences du personnel assigné au PASE.

⁴ Agence de la santé publique du Canada, *Compétences essentielles en santé publique au Canada, version 1.0* (en ligne), <http://www.phac-aspc.gc.ca/php-ppsp/ccph-cesp/pdfs/cc-manual-fra090407.pdf>.

3. Surveillance du programme

Objectif :

La surveillance du programme vise à mesurer la conformité aux politiques et aux normes du programme. La surveillance est assurée à l'aide d'un cadre et d'outils de création de rapports.

Indicateurs de processus :

- Nombre d'initiatives mise en œuvre dans chacune des régions régionales de la santé par la population cible, les piliers de l'approche globale de la santé en milieu scolaire, les éléments de l'approche de la santé de la population, le domaine prioritaire en matière de santé, le district scolaire et l'état du comité de santé.
- Description d'une initiative mise en œuvre dans chacune des régions régionales de la santé.
- Nombre de comités de santé en fonction qui appuient le programme Apprenants en santé à l'école dans chacune des régions régionales de la santé (le fait pour un comité de santé d'être considéré « en fonction » sera évalué selon le cadre de référence, l'existence de plans de travail et la fréquence des réunions).

Exigences en matière de présentation de rapports :

- Chaque région régionale de la santé doit présenter tous les ans un rapport annuel au plus tard le 15 août.
- Le rapport annuel de chacune des régions régionales de la santé sera soumis par un directeur de la Santé publique au directeur de la division de la Pratique en santé publique et de la santé de la population du Bureau du médecin-hygiéniste en chef.
- Le rapport annuel doit être préparé à l'aide du gabarit provincial, qui se trouve à l'annexe 4.1.

**4.1 Annexe - Rapport Annuel
Programme Apprentissage en Santé à l'école**

Deuxième partie : Veuillez fournir des précisions sur l'une des initiatives que vous avez énumérées dans le tableau de la première partie.

1. Nom de l'initiative :
2. Décrivez le problème sous-jacent et les données probantes : (Quelle motivation se trouvait derrière ce problème? Sur quelles données probantes repose cette initiative? Quels étaient les besoins recensés? Comment la sélection de la population cible est-elle justifiée?)
3. Décrivez l'initiative : (En quoi consistait l'initiative? Qui y a participé? Quel était le rôle de la santé publique dans le secteur de l'éducation? Faites un résumé de votre contexte particulier.)
4. Décrivez de quelle façon cette initiative est conforme et soutient l'approche globale de la santé en milieu scolaire :
5. Nommez les éléments de l'approche axée sur la santé de la population qui ont été employés et la façon dont ils ont été intégrés à cette initiative :
6. Mesures des résultats, indicateurs et évaluation : (Décrivez les résultats de l'initiative et les résultats de toutes les évaluations remplies jusqu'à maintenant. Si les données sur les retombées ou les évaluations ne sont pas disponibles, décrivez vos plans d'évaluation et les résultats et indicateurs dont vous prévoyez faire le suivi.)

4.2 - Annexe - Fonctions des praticiens en santé publique qui assignés au PASE

Les praticiens en santé publique apportent leur expertise en matière de santé et de mieux-être de la population. Ils appuient les stratégies conçues en fonction des acquis et des besoins de la communauté scolaire qui ont pour but d'améliorer les capacités de l'école. Leurs interventions sont guidées par une approche axée sur la santé de la population et renforcent les mesures de promotion et de prévention. En réduisant les inégalités en matière de santé parmi la population étudiante, on peut atténuer les disparités dans leur état de santé. Les mesures sont ainsi prises selon les meilleures données probantes et sont surveillées et évaluées pour assurer l'obtention des résultats souhaités.

Dans le contexte du PASE, l'approche globale de la santé en milieu scolaire guidera la pratique des infirmières et des diététistes en santé publique dans leur domaine d'expertise respectif.

L'approche globale de la santé en milieu scolaire repose sur le principe qu'on peut améliorer la santé des étudiants de façon plus substantielle en adoptant une démarche cohérente et organisée qu'en posant des gestes isolés dans une seule classe. Il consiste à mettre en œuvre, dans toute l'école, des mesures liées aux quatre piliers, ou secteurs d'intervention, distincts mais interdépendants. Des interventions coordonnées dans les quatre piliers offrent aux étudiants de nombreuses occasions d'observer, d'assimiler et d'adopter de bonnes pratiques et attitudes en matière de santé qui auront des retombées concrètes sur leur santé, leur apprentissage et l'acquisition de saines habitudes qu'ils conserveront leur vie durant.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de mesures que les praticiens en santé publique peuvent mettre en place selon les quatre secteurs d'intervention de l'approche globale de la santé en milieu scolaire.

Initiatives possibles des praticiens en santé publique selon l'approche globale de la santé en milieu scolaire		
Lorsque l'on dit	On veut dire (ce que désigne le pilier)	On fait (Exemples de mesures que peut prendre le personnel du PASE)
	<p>Milieu social</p> <ul style="list-style-type: none"> • La qualité des relations au sein du personnel et du corps étudiant ainsi qu'entre eux, en milieu scolaire • Le mieux-être émotionnel des étudiants • Le milieu social est influencé par les relations avec la famille et la collectivité à part entière. <p>Milieu physique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bâtiments, les terrains, l'espace de jeu et l'équipement se trouvant à l'intérieur et à l'extérieur de l'école • La proximité des établissements scolaires par rapport aux autres services et aux secteurs résidentiels • Les commodités de première nécessité comme l'hygiène, la qualité de l'air et des aliments 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des initiatives de développement communautaire visant à améliorer le milieu social et physique et participer à de telles initiatives. • Participer à la promotion et à la mise en œuvre d'initiatives de mieux-être qui sont basées sur des données probantes et axées sur l'équité. • Promouvoir un mode de vie sain dans les médias sociaux. • Aider les communautés scolaires à mettre sur pied des stratégies favorisant de saines habitudes de vie et de bonnes pratiques : <ul style="list-style-type: none"> » Promouvoir et appuyer les saines habitudes alimentaires et la politique 711 (p. ex. programmes des petits déjeuners, campagnes de financement, contenu des distributeurs automatiques, etc.). » Promouvoir de saines habitudes de vie parmi le personnel enseignant et administratif. » Promouvoir les activités physiques. » Défendre les environnements sans fumée et sans drogue. » Promouvoir les initiatives de prévention des blessures. » Promouvoir la santé mentale et la résilience (p. ex. renforcer la mobilisation étudiante et le sentiment d'appartenance à l'école, appuyer la désignation de champions du mieux-être en milieu scolaire et leurs efforts). » Promouvoir un milieu scolaire sans danger (p. ex. où on ne tolère pas la violence et l'intimidation).

Lorsque l'on dit	On veut dire <i>(ce que désigne le pilier)</i>	On fait <i>(Exemples de mesures que peut prendre le personnel du PASE)</i>
 <p>Enseignement et apprentissage</p>	<p>Enseignement et apprentissage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les ressources, les activités et le programme d'études provincial dans le cadre desquels les étudiants acquièrent de l'expérience et des connaissances adaptées à leur âge, qui les aident à développer les compétences nécessaires à l'amélioration de leur santé et à leur mieux-être • Les programmes scolaires et parascolaires des étudiants et la formation des enseignants 	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec le secteur de l'éducation, recommander et utiliser des ressources et des activités éclairées par des données probantes dans le cadre des programmes scolaires de promotion de la santé. • Faciliter l'intégration du cadre global de la santé en milieu scolaire au sein de la communauté scolaire. • Agir à titre d'expert-conseil en santé dans la communauté scolaire (p. ex. personnel de l'école et du district, parents et collectivité). • Collaborer avec le personnel de l'école et du district à la création de contenu et de ressources pédagogiques pour les sites Web et le portail des enseignants. • Offrir de la formation sur place au personnel de l'école (formation des formateurs) sur divers aspects de la santé (p. ex. gestion du stress, aptitudes sociales et émotionnelles, santé sexuelle, nutrition, prévention des blessures, etc.). • Sensibiliser les familles et la collectivité à de divers problèmes de santé et de mieux-être. • Appuyer l'utilisation de sondages sur le bien-être à l'école et dans le district et d'autres sondages, au besoin.

Lorsque l'on dit	On veut dire (ce que désigne le pilier)	On fait (Exemples de mesures que peut prendre le personnel du PASE)
 <p>Partenariats et services</p>	<p>Partenariats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les liens entre l'école et la famille de l'élève • Les relations de travail coopératives au sein des écoles (personnel et étudiants), entre elles, et entre les écoles et d'autres organismes communautaires et groupes représentatifs • La santé, l'éducation et les autres secteurs travaillant de concert à l'avancement de la santé dans les écoles <p>Services</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services communautaires et scolaires qui appuient et favorisent la santé et le mieux-être du personnel et des étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'établissement de liens avec les services et les ressources communautaires. • Susciter la participation des étudiants, des familles, du personnel et de la collectivité aux efforts de promotion de saines habitudes de vie et de pratiques sans danger. • S'associer aux comités de santé des écoles. • Siéger à un comité scolaire tel qu'un comité d'aide à l'éducation. • Renforcer la collaboration avec les partenaires communautaires (p. ex. travailleurs en santé sexuelle, personnel de l'école, services à la petite enfance et travailleurs en développement communautaire) qui se consacrent à la santé et au mieux-être des jeunes. • Collaborer avec les communautés scolaires, les professionnels de la santé, les organismes communautaires, les réseaux du mieux-être, les entreprises, les universités et d'autres intervenants afin d'aborder des questions relatives à la santé et d'accroître les capacités communautaires (p. ex. : participer aux comités communautaires sur la santé ou à des projets communautaires). • Collaborer au recensement des points d'accès aux services et à la promotion de l'universalité et de l'accessibilité de ces services (p. ex. : militer pour l'amélioration de l'accessibilité des nouvelles ressources et des nouveaux services afin de répondre aux besoins des étudiants, évaluer l'impact des déterminants de la santé sur l'état de santé des étudiants, des familles et des collectivités). • Aider les familles pendant la transition entre la garderie et l'école.
 <p>Politique d'écoles en santé</p>	<p>Politique d'écoles en santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pratiques de gestion, les processus décisionnels, les règles, les procédures, les lignes directrices et les politiques à tous niveaux qui favorisent la santé et le mieux-être, et façonnent un milieu scolaire respectueux, accueillant et attentif 	<ul style="list-style-type: none"> • Préconiser et contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de santé en milieu scolaire. • Contribuer à l'élaboration de plans stratégiques et d'amélioration de la santé et du mieux-être dans la communauté scolaire. • Préconiser et participer à des initiatives de développement communautaire visant à améliorer les politiques de santé scolaire. • Renforcer les capacités des autres intervenants à créer des initiatives sur la santé de la population.

4.3 - Annexe : Questions et réponses sur les rôles et les responsabilités des praticiens en santé publique du PASE

Cette tâche incombe-t-elle aux praticiens en santé publique du PASE?

Questions et réponses

Les scénarios présentés ci-dessous illustrent les zones « grises », les dilemmes auxquels les praticiens en santé publique du PASE sont souvent confrontés et pour lesquels ils doivent trouver un juste équilibre entre le besoin d'établir et de renforcer les liens, d'une part, et le risque de créer des liens de dépendance et des attentes qui dépassent le cadre de leurs fonctions, d'autre part. Les praticiens en santé publique du PASE ont pour mission de mobiliser la communauté scolaire et de lui donner les moyens d'améliorer la santé et le bien-être. Cela dit, les praticiens du PASE (infirmières et diététistes) doivent faire preuve de discernement professionnel avant de répondre aux diverses requêtes des districts scolaires parce que les communautés scolaires sont différentes d'une région à l'autre.

Question 1 : *Puis-je organiser des activités de financement pour faciliter la mise en place de programmes précis dans ma communauté scolaire?*

R : Les praticiens en santé publique du PASE collaborent avec le comité de santé du district ou de la communauté école afin de cerner les priorités en matière de promotion de la santé et d'établir un plan d'action. Pour ce faire, il faudra peut-être organiser une campagne de financement afin de trouver les fonds nécessaires à la mise en œuvre de certaines initiatives du plan d'action. Les membres du comité choisiront et planifieront collectivement les activités de financement.

Question 2 : *Puis-je organiser ou animer une formation des formateurs sur le choc anaphylactique?*

R : Le PASE vise à promouvoir la santé et repose sur une approche globale axée de la santé de la population. À ce titre, le rôle des praticiens en santé publique du PASE n'est pas de répondre aux besoins cliniques de la communauté scolaire, et la prestation ou la coordination de ce genre de formation dépasse le champ de pratique ou le mandat des praticiens en santé publique assignés au PASE. En revanche, le personnel du PASE peut trouver des ressources, faciliter la création de liens avec les ressources communautaires ou aiguiller le district scolaire vers les ressources appropriées. Il peut également servir d'agent de liaison ou d'aiguillage vers les services offerts au sein de la régie régionale de la santé.

Question 3 : *Est-ce à moi de préparer les demandes de subvention?*

R : Au besoin, le personnel de la santé publique du PASE peut aider à la préparation des demandes de subvention, car il a pour mission de collaborer avec le comité de santé du district ou de la communauté scolaire afin de renforcer les capacités de cette dernière. Ce soutien peut consister à offrir de la formation au personnel de la communauté scolaire afin de l'aider à remplir les demandes de subvention.

Question 4 : *Le président du comité de santé du district ou de la communauté école doit-il être un professionnel de la santé publique du PASE?*

R : Le praticien en santé publique du PASE (infirmière ou diététiste) doit siéger au comité de santé du district ou de la communauté école. Toutefois, il n'est pas nécessaire qu'il occupe le poste de président. Les membres du comité doivent établir leur mandat et choisir ensemble qui présidera le comité et quel sera son mandat particulier.

Question 5 : *En quoi les priorités du ministère du Développement social (MDS) influent-elles sur mon travail?*

R : La Stratégie du mieux-être du Nouveau-Brunswick 2014-2021, chapeauté par le MDS, repose sur une approche axée sur la santé de la population et appuie les mesures du mieux-être dans les écoles, les collectivités, les lieux de travail et les foyers. Selon les priorités du district ou de la communauté école, les investissements du MDS peuvent parfois favoriser l'atteinte des objectifs du PASE. Ce soutien peut contribuer à l'établissement des priorités ou à la planification, la mise en œuvre ou l'évaluation d'initiatives de promotion de la santé dans les écoles qui sont axées sur la santé psychologique et la résilience, la saine alimentation, l'activité physique et la vie sans tabac. Pensons, par exemple, aux données du Sondage sur le mieux-être des étudiants ou aux subventions au renforcement des capacités (p. ex. subventions pour le mieux-être dans les écoles, pour l'action communautaire en alimentation, pour les programmes offerts après les heures de classe).

Question 6 : *Que dois-je faire si l'on me demande d'offrir des présentations en classe?*

R : Il n'appartient pas au personnel de la santé publique du PASE de faire des présentations en classe. Par contre, les praticiens du PASE peuvent aider à clarifier l'objet de la présentation en classe et évaluer si le personnel enseignant a besoin d'une formation sur le thème abordé afin d'être mieux outillé pour discuter de ce sujet. Le personnel du PASE peut notamment aider l'enseignant à trouver des ressources et le mettre en contact avec un partenaire communautaire qui pourra lui fournir les renseignements demandés.

Question 7 : *Puis-je apporter les premiers soins aux étudiants ou au personnel? Après les heures de cours, en l'absence des équipes d'intervention de la Croix-Rouge? En quoi ma responsabilité est-elle différente de celle d'un membre du personnel qui a suivi une formation en secourisme?*

R : Il n'appartient pas au personnel de la santé publique du PASE d'assurer les premiers soins des étudiants ou du personnel de l'école. Conformément à la politique 704 du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, chaque école doit avoir un plan d'urgence et du personnel qualifié sur place pour fournir des soins médicaux d'urgence. Toutefois, en situation d'urgence, vous avez le devoir d'intervenir au même titre que quiconque ayant reçu une formation en premiers soins ou RCR.

Question 8 : *Que dois-je faire si j'ai connaissance de pratiques qui entrent en conflit avec les lignes directrices du PASE?*

R : Comme pour tous les programmes de santé publique, en cas de conflit ou si vous avez des réserves concernant le programme, vous devez en informer votre gestionnaire, qui vous guidera dans la démarche à suivre.

Question 9 : *Incombe-t-il aux diététistes de santé publique de procéder à l'évaluation annuelle du menu de l'école?*

R : Cette tâche peut être très accaparante et il est possible que les ressources humaines soient insuffisantes pour offrir ce service personnalisé à chaque école. Votre gestionnaire peut vous conseiller sur ce genre de requête. Les diététistes peuvent supporter la promotion, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la politique 711 : Nutrition et amélioration de l'alimentation en milieu scolaire.

5. Références

1. ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ. School and youth health (en ligne). Dans Internet : http://www.who.int/school_youth_health/en/
2. CONSORTIUM CONJOINT PANCANADIEN POUR LES ÉCOLES EN SANTÉ. Approche globale de la santé en milieu scolaire (en ligne). Dans Internet : <http://www.jcsh-cces.ca/index.php/accueil>
3. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. La santé de la population (en ligne). Dans Internet : <http://www.phac-aspc.gc.ca/ph-sp/approach-approche/appr-fra.php>
4. AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA. Compétences essentielles en santé publique au Canada, version 1.0 (en ligne). Dans Internet : <http://www.phac-aspc.gc.ca/php-bsp/ccph-cesp/pdfs/cc-manual-fra090407.pdf>